

Cote du document:	EB 2007/91/R.30/Rev.1
Point de l'ordre du jour:	10 e) i)
Date:	12 septembre 2007
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

**F**



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Rapport du Président**

### **Proposition de prêt et de don à la République d'Arménie pour le**

### **Programme en faveur de l'accès des agriculteurs aux marchés**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-onzième session  
Rome, 11-12 septembre 2007

---

Pour: **Approbation**

## **Note aux Administrateurs**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser sur le présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

### **Henning V. Pedersen**

Chargé de programme de pays  
téléphone: +39 06 5459 2635  
courriel: [h.pedersen@ifad.org](mailto:h.pedersen@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)

## Table des matières

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>Recommandation d'approbation</b>	<b>iii</b>
<b>Carte de la zone du programme</b>	<b>iv</b>
<b>Résumé du financement</b>	<b>v</b>
<b>I. Le programme</b>	<b>1</b>
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	5
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	6
<b>II. Instruments juridiques et autorité</b>	<b>6</b>
<b>III. Recommandation</b>	<b>7</b>
<b>Annexe</b>	
Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié	8
<b>Appendices</b>	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

## **Sigles et acronymes**

Fonds de l'OPEP	Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international
FREDA	Fonds de développement économique des zones rurales en Arménie
MFR	Mécanisme de financement rural

## **Recommandation d'approbation**

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et de don à la République d'Arménie pour le programme en faveur de l'accès des agriculteurs aux marchés, telle qu'elle figure au paragraphe 35.



## République d'Arménie

### Programme en faveur de l'accès des agriculteurs aux marchés

#### Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	FIDA
<b>Emprunteur:</b>	République d'Arménie
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de l'agriculture
<b>Coût total du programme:</b>	32,3 millions de USD
<b>Montant du prêt du FIDA:</b>	7,9 millions de DTS (équivalant approximativement à 11,9 millions de USD)
<b>Montant du don du FIDA:</b>	330 000 DTS (équivalant approximativement à 500 000 USD)
<b>Conditions du prêt du FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
<b>Cofinanceurs:</b>	Fonds de l'OPEP pour le développement international (Fonds de l'OPEP) Autre cofinanceur (à déterminer)
<b>Montant du cofinancement:</b>	Fonds de l'OPEP: 10,0 millions de USD Autre cofinanceur: 2,0 millions de USD
<b>Conditions du cofinancement:</b>	Fonds de l'OPEP: conditions ordinaires
<b>Contribution de l'emprunteur:</b>	5,0 millions de USD
<b>Contribution des institutions financières participantes:</b>	900 000 USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	2,0 millions de USD
<b>Institution chargée de la préévaluation:</b>	FIDA
<b>Institution coopérante:</b>	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets





# Proposition de prêt et de don à la République d'Arménie pour le programme en faveur de l'accès des agriculteurs aux marchés

## I. Le programme

### A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. Le programme proposera des modalités innovantes de financement aux entreprises rurales qui détiennent le potentiel de se développer rapidement, mais qui pâtissent du manque de ressources financières disponibles sous une autre forme que celle des prêts bancaires classiques. Favoriser la croissance de ces entreprises aura pour effet d'augmenter le nombre de marchés viables pour les produits agricoles, et d'accroître la demande de main-d'œuvre rurale et de services assurés par des microentreprises dans les chaînes de valeur des produits de base concernés. Le principal instrument financier du programme sera un fonds de capital-risque, le Fonds de développement économique des zones rurales en Arménie (FREDA), ce qui constitue une innovation pour les zones rurales du pays comme pour le FIDA. L'aide fournie par le programme aux entreprises sera subordonnée à la capacité qu'ont ces dernières de relever durablement les revenus des groupes visés par le programme. Le financement rural s'accompagnera d'une aide visant à élargir l'accès des bénéficiaires aux savoirs, aux technologies et aux infrastructures dont ils ont besoin pour exercer une activité lucrative sur les marchés nationaux et les marchés d'exportation.

### B. Financement proposé

#### Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République d'Arménie un prêt d'un montant de 7,9 millions de DTS (équivalant approximativement à 11,9 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, et un don d'un montant de 330 000 DTS (équivalant approximativement à 500 000 USD), pour contribuer au financement du programme en faveur de l'accès des agriculteurs aux marchés. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Le don permettra de financer l'assistance technique et la mise en route du FREDA.

#### Conformité au système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la République d'Arménie au titre du SAFP est d'approximativement 12,4 millions de USD sur les trois ans du cycle SAFP (2007-2009).

#### Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. L'Arménie est un pays qui présente un faible risque de surendettement, tous les indicateurs se situant bien en deçà des seuils d'endettement pertinents établis pour le pays. La dette extérieure exprimée en pourcentage du PIB a été ramenée de 33% en 2004 à 22% en 2005. La gestion macroéconomique est saine et la croissance annuelle du PIB en termes réels dépasse les 5%. Les programmes financés par le FIDA en Arménie se sont déroulés dans d'excellentes conditions: tous les prêts ont été intégralement remboursés et la plupart d'entre eux ont été clos avant la date prévue.

#### Flux de fonds

5. Les montants du prêt et du don du FIDA seront mis à disposition en vertu d'un accord de financement standard entre le FIDA et le gouvernement. Un compte spécial sera ouvert par le Ministère des finances et de l'économie afin de financer la part revenant au FIDA des dépenses au titre du programme, des activités de financement rural, des travaux publics et des frais de fonctionnement.

**Modalités de supervision**

6. L'institution coopérante sera le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le FIDA fournissant pour sa part un appui à l'exécution à intervalles rapprochés. Il se peut que ces modalités soient révisées à mesure que le FIDA développera ses propres capacités en matière de supervision.

**Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA**

7. Aucune dérogation n'est prévue.

**Gouvernance**

8. Les mesures suivantes seront prises pour améliorer tous les aspects de la gouvernance du financement du FIDA: i) audit annuel des comptes et des états financiers du programme conformément aux normes internationales; ii) appui fréquent à la supervision et à l'exécution; iii) soin particulier accordé à l'établissement de systèmes d'information de gestion qui soient de qualité; et iv) fourniture d'une assistance technique internationale et nationale de premier ordre, aux fins du développement et de l'appui institutionnels.

**C. Groupe cible et participation****Groupe cible**

9. Le programme bénéficiera aux populations rurales qui ont entrepris ou sont susceptibles d'entreprendre une activité économique. Les principaux groupes visés seront les suivants: i) les paysans pratiquant une agriculture de subsistance ou de semi-subsistance, en particulier ceux qui sont désireux de se convertir à une agriculture plus commerciale; ii) les ruraux sans emploi, en situation de sous-emploi ou qui sont à leur compte, y compris dans les zones périurbaines, figurant actuellement parmi les groupes de population les plus démunis en milieu rural; iii) les sans-terre; et iv) les femmes rurales pauvres à la recherche d'un emploi.

**Méthode de ciblage**

10. La répartition géographique des investissements réalisés au titre du programme reflétera le degré de pauvreté des districts ruraux. En outre, des procédures sont arrêtées en matière de ciblage pour les différentes sous-composantes du programme. S'agissant des investissements du FREDa, le taux de retour global sur investissement dans la chaîne de valeur permettra d'estimer les bénéfices potentiels moyens qu'un membre de l'un des groupes cibles retire directement des apports de fonds propres. S'agissant des opérations du Mécanisme de financement rural (MFR), des plans détaillés d'activité fourniront des informations sur les retombées attendues en termes de création de revenus. Les demandes adressées au FREDa pour des activités faisant participer les femmes en tant que fournisseurs ou salariées seront privilégiées. Le programme fera également en sorte d'introduire la possibilité d'accepter les garanties personnelles pour l'octroi des prêts agricoles au titre du MFR. Ce sera particulièrement important pour les femmes, qui peinent aujourd'hui à fournir les garanties exigées.

**Participation**

11. La composante consacrée au financement rural repose sur une approche faisant jouer les lois du marché qui encourage les membres des groupes cibles à obtenir des financements, un emploi et une assistance technique. Le programme prévoit également des interventions d'intérêt social telles qu'un meilleur accès aux routes, et à la petite irrigation et l'approvisionnement des villages en gaz. Les bénéficiaires prendront en charge, sous forme de contributions en espèces ou en nature, 10% au moins du coût global des infrastructures, et ils participeront aux activités de conception, supervision, administration et entretien de ces dernières.

## **D. Objectifs de développement**

### **Objectifs clés**

12. Le programme a pour but d'améliorer la situation socioéconomique des ruraux pauvres d'Arménie. Ses objectifs spécifiques consistent à: i) stimuler la croissance des entreprises rurales dont l'activité est étroitement liée à celles des producteurs primaires pauvres et des ruraux à la recherche de meilleures perspectives d'emploi et qui présentent un avantage comparatif pour eux; ii) proposer un instrument d'investissement et les financements associés pour répondre aux besoins des zones rurales en termes d'apports en capital; et iii) renforcer les capacités du secteur financier.

### **Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions**

13. Le dialogue entamé par le FIDA sur les politiques à mener en Arménie vise à privilégier les possibilités d'assurer une croissance favorable aux pauvres et le développement des zones rurales de montagne. Dans cette optique, la création de conditions plus propices au développement du secteur privé, en particulier des services financiers, qui constitue un élément central du programme, fait actuellement l'objet de discussions avec le gouvernement et d'autres partenaires.

### **Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA**

14. Le programme est conforme aux grands axes de l'exposé des options et stratégies d'intervention du FIDA pour l'Arménie établi en 2003, car il se propose: i) d'améliorer l'accès des pauvres aux services financiers et aux marchés; et ii) de renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations. Le programme est également en adéquation avec les différents objectifs énoncés dans le Cadre stratégique du FIDA 2007-2010, à savoir élargir, dans l'intérêt des ruraux pauvres, i) l'accès aux ressources naturelles, ii) l'accès à des techniques agricoles améliorées, iii) l'accès à une vaste gamme de services financiers, et iv) les possibilités de tirer avantage du développement rural et de la création d'emplois non agricoles et d'entreprises.

## **E. Harmonisation et alignement**

### **Alignement sur les priorités nationales**

15. Le programme mettra en œuvre des volets importants du document de stratégie de réduction de la pauvreté établi par l'Arménie en 2004, qui fait du développement du secteur privé et de la création d'emplois qui en découle le principal levier de réduction la pauvreté. Le programme cadrera également avec la stratégie de développement durable de l'agriculture, formulée par le gouvernement en 2004, en ce qu'il permettra: i) d'accroître le volume de la production agricole et sa rentabilité; ii) d'utiliser plus efficacement les ressources – terres, eau, main-d'œuvre, recherche et techniques; iii) d'améliorer la sécurité alimentaire; iv) de renforcer les infrastructures agricoles; v) d'assurer aux producteurs une plus grande part des bénéfices; et vi) de renforcer la participation à l'évolution de l'agriculture sur le plan international.

### **Harmonisation avec les partenaires du développement**

16. Le programme a été conçu en partenariat étroit (sur le plan financier et stratégique) avec le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Agence des États-Unis pour le développement international, la Banque mondiale, la Millennium Challenge Corporation et le Fonds de l'OPEP pour le développement international (Fonds de l'OPEP). Les modalités d'organisation et d'administration du programme concordent avec les systèmes qu'utilisent les pouvoirs publics et les procédures suivies par d'autres initiatives de développement pertinentes bénéficiant d'une aide des donateurs.

## **F. Composantes et catégories de dépenses**

### **Principales composantes**

17. Le programme s'articule autour de trois composantes: i) le financement rural, dont l'appui à la création d'un fonds de capital-risque (Fonds de développement économique des zones rurales en Arménie – FREDA) et un guichet de petits prêts relevant du MFR existant, financé par le FIDA; ii) des investissements dans les infrastructures rurales; et iii) l'exécution du programme.

### **Catégories de dépenses**

18. Les principales catégories de dépenses sont les suivantes: i) les travaux publics (46% des coûts de base); ii) les investissements et le capital de refinancement (41%); et iii) les coûts récurrents, notamment les salaires, les coûts d'administration et d'entretien et les autres coûts de fonctionnement (10%). Trois autres catégories représentent ensemble 3% des coûts de base, à savoir: i) le matériel, les biens et les véhicules; ii) l'assistance technique; et iii) la formation et les services d'experts.

## **G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats**

### **Principaux partenaires d'exécution**

19. Le Ministère de l'agriculture sera l'organisme d'encadrement du programme dans son ensemble, le Ministère des finances et de l'économie assurant la supervision des activités du MFR. Les opérations du FREDA seront régies par la législation et la réglementation applicables aux fondations et par ses propres statuts. Un comité de coordination du programme, placé sous la responsabilité générale du Ministère de l'agriculture, sera chargé d'en vérifier la conformité avec les orientations et les critères négociés et convenus avec le FIDA pour le programme.

### **Responsabilités en matière d'exécution**

20. Une unité d'administration du programme assumera la responsabilité de l'ensemble des tâches courantes liées à la planification, la gestion, la coordination, et le suivi-évaluation des réalisations et de l'efficacité du programme, ainsi que de l'établissement des rapports administratifs et financiers. L'unité aura également l'autonomie administrative et financière nécessaire pour passer des contrats avec des tiers aux fins de l'exécution du programme. Le FREDA sera géré par une équipe restreinte composée de cadres recrutés à des conditions ayant l'agrément du FIDA, et il sera dirigé par un conseil d'administration où siègeront des représentants du gouvernement et des spécialistes hautement qualifiés du secteur privé, ces derniers formant la majorité des membres. Le gouvernement nommera des administrateurs qui soient acceptables pour le FIDA et, par leur voix, il influencera les grandes orientations du FREDA. Celui-ci aura néanmoins une indépendance totale au niveau des décisions d'investissement, qui relèveront de la responsabilité d'un comité professionnel des investissements. D'autres investisseurs, susceptibles de participer au FREDA à une date ultérieure, pourront s'ils le souhaitent faire valoir leur droit à siéger au conseil d'administration, selon qu'il convient.

### **Rôle de l'assistance technique**

21. Le financement du FIDA comprend un montant de 620 000 USD pour l'assistance technique nationale et internationale. Les opérations d'apport de fonds propres en milieu rural constituant une nouveauté en Arménie, la création et la mise en route du FREDA bénéficieront du soutien de spécialistes recrutés au plan international, dont la rémunération sera initialement prise en charge grâce à un don du FIDA. Des spécialistes locaux apporteront leur concours concernant d'autres aspects de l'établissement du FREDA.

### **Situation des principaux accords d'exécution**

22. Le FREDDA aura la personnalité juridique d'une fondation indépendante de droit arménien et ses statuts, qui refléteront les objectifs de ce Fonds en matière de développement, auront l'agrément du FIDA. Telles qu'elles sont appliquées aujourd'hui, les modalités d'exécution conclues entre le Ministère des finances et de l'économie et le MFR sont acceptables par le FIDA.

### **Principaux partenaires financiers et montants engagés**

23. Le coût total du programme sera de 32,3 millions de USD sur une période d'exécution de cinq ans. Le FIDA contribuera au programme à hauteur de 12,4 millions de USD, comprenant un don de 500 000 USD (39% du coût total). La contribution du Fonds de l'OPEP, qui reste à confirmer, devrait s'élever à 10,0 millions de USD (31%). Les institutions financières participantes feront une contribution d'un montant de 900 000 USD (3%), le gouvernement de 5,0 millions de USD environ (15%) et les bénéficiaires de 2,0 millions de USD (6%). De plus, des cofinancements d'un montant de 2,0 millions de USD (6%) sont attendus pour la composante relative au financement rural.

## **H. Avantages et justification économique et financière**

### **Principales catégories d'avantages découlant du programme**

24. Les avantages recouvrent notamment: i) un accès plus important des producteurs primaires pauvres à des marchés plus vastes, plus fiables et plus rémunérateurs; ii) des possibilités accrues pour les agriculteurs d'investir dans le renforcement de leurs propres capacités en vue d'obtenir une production rentable à vocation commerciale; et iii) de meilleures perspectives d'emploi agricole et non agricole. Les avantages d'ordre institutionnel et opérationnel induits par le programme dans le secteur financier seront notamment: i) l'apport de capital pour financer le développement agricole et rural, grâce au FREDDA; ii) des prestations des banques commerciales mieux adaptées à la clientèle des entreprises rurales et des agriculteurs; et iii) la mise au point d'instruments financiers appropriés qui soient à la portée des ruraux pauvres.

### **Viabilité économique et financière**

25. Les activités du programme seront essentiellement fondées sur la demande, si bien qu'il n'est pas possible de présenter une analyse d'ensemble des aspects économiques et financiers. Les modèles d'entreprise et d'exploitation agricole affichent un rendement satisfaisant. D'après le modèle financier détaillé qui a été élaboré en vue de la mise en service du FREDDA, celui-ci dégagera un excédent à sa quatrième année de fonctionnement. La viabilité financière du MFR a déjà été établie dans le cadre du programme de développement économique des zones rurales qui est en cours de réalisation.

## **I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement**

### **Modalités de gestion des savoirs**

26. Les opérations d'apport de capital aux fins du développement agricole et rural constituent pour le FIDA un nouvel instrument financier. L'expérience du FREDDA sera donc soigneusement consignée et les résultats en seront diffusés largement. En plus du système d'information de gestion, le FIDA financera des missions d'examen annuel et d'appui technique et les ateliers correspondants de façon à suivre et à piloter l'avancement des activités. Le FREDDA aura son site web et son bulletin d'information, les résultats obtenus et les enseignements tirés pouvant éventuellement faire l'objet d'une publication à plus grande échelle.

### **Innovations en matière de développement**

27. La création d'un fonds de capital-risque, placé au service de la réduction de la pauvreté, de la création d'emplois et de l'amélioration de l'accès aux marchés, représente une grande innovation pour l'Arménie comme pour le FIDA.

### **Approche d'élargissement**

28. L'expérience menée dans le cadre du FRED A aura valeur de test pour le FIDA. Comme indiqué précédemment, il s'agit de bien documenter cette expérience de sorte qu'elle puisse éventuellement être reproduite dans d'autres pays membres, comme ce fut le cas pour les fonds de refinancement qui ont été étendus à quatre pays de la région.

## **J. Principaux risques**

### **Principaux risques et mesures d'atténuation**

29. Le FRED A, qui représente une grande innovation, constitue à ce titre le principal risque associé au programme. Un certain nombre de mesures de réduction du risque sont prévues, parmi lesquelles: i) le recrutement de cadres très compétents et chevronnés; ii) le soutien prolongé apporté par des experts techniques, très compétents et chevronnés, recrutés au plan international; iii) l'indépendance statutaire; iv) le choix scrupuleux, acceptable pour le FIDA, de membres du conseil d'administration du FRED A qui soient réceptifs et bien informés eu égard au souci du programme de concilier viabilité commerciale et réduction de la pauvreté rurale; v) l'élaboration d'un plan d'activité détaillé sur cinq ans pour le FRED A énonçant notamment une stratégie de retrait en prévision du désengagement, à terme, du gouvernement; vi) le caractère progressif de la constitution du capital du FRED A, subordonnée à la performance financière de ce dernier; vii) l'obligation que le FIDA entérine les trois premiers investissements du FRED A selon la procédure d'approbation tacite; viii) le suivi rigoureux des opérations et des résultats du FRED A qui sera exercé par l'unité d'administration du programme, l'institution coopérante et le FIDA; ix) les missions d'examen annuel et d'appui technique conduites par le FIDA; et x) les ateliers annuels permettant de faire le point sur la situation.

### **Classification environnementale**

30. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé en catégorie B car il ne devrait pas avoir d'impact négatif notable sur l'environnement.

## **K. Durabilité**

31. La durabilité des investissements du programme repose sur les éléments ci-après: i) le modèle financier du FRED A; ii) la durabilité établie du MFR et le constat que les services qu'il fournit sont très demandés; iii) l'obligation préalable à tout investissement dans les infrastructures réalisé au titre du programme de conclure des accords fermes concernant leur fonctionnement et leur entretien; et iv) une stratégie visant à anticiper l'arrêt programmé des contributions gouvernementales au FRED A.

## **II. Instruments juridiques et autorité**

32. Un accord de financement entre la République d'Arménie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
33. La République d'Arménie est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

### **III. Recommandation**

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République d'Arménie un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à sept millions neuf cent mille droits de tirage spéciaux (7 900 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> février 2047 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République d'Arménie un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à trois cent trente mille droits de tirage spéciaux (330 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Lennart Båge

## **Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié**

(Négociations conclues le 24 juillet 2007)

### **Égalité hommes-femmes**

1. Le Gouvernement arménien (le Gouvernement) veillera à ce que la question de l'égalité hommes-femmes soit prise en compte dans toutes les activités du Programme en faveur de l'accès des agriculteurs aux marchés (le programme), et pendant toute la durée d'exécution.

### **Utilisation des véhicules et autres équipements du programme**

2. Le Gouvernement s'assurera que:
  - a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du programme sont affectés aux parties concernées et sont exclusivement utilisés pour le programme; et
  - b) les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du programme correspondent aux besoins de ce dernier.

### **Assurance du personnel du programme**

3. L'unité d'administration du programme (UAP/UAAP) assurera le personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident conformément aux pratiques habituelles en vigueur dans la fonction publique en Arménie.

### **Fraude et corruption**

4. Le Gouvernement portera dans les plus brefs délais à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude et/ou de corruption en rapport avec l'exécution du programme, dont il a connaissance ou qui lui a été signalée.

### **Exonération fiscale**

5.
  - a) Le Gouvernement exemptera le montant du prêt et du don du FIDA de tout droit d'importation, droit d'accise et taxe sur la valeur ajoutée afférents aux dépenses, y compris, sans que cette énumération soit limitative, les véhicules, motocyclettes, ordinateurs, imprimantes et logiciels, matériel de bureau, matériel et fournitures de laboratoire, appareils vidéo et tout autre bien d'équipement. Concernant les taxes, le Gouvernement utilisera ses ressources propres.
  - b) Le montant du prêt et du don du FIDA ne sera pas utilisé pour couvrir les frais de sécurité sociale du personnel du programme; lesdits frais seront couverts par les ressources du Gouvernement. Les impôts sur le revenu seront directement payés par le personnel sous contrat et les prestataires de services et ne seront pas prélevés par l'UAP/UAAP, le FRED, le MFR ou d'autres organismes d'exécution.
  - c) Le Gouvernement veillera à ce que soient ouverts les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les droits et taxes en rapport avec tous les besoins du programme, conformément aux PTBA. Le Gouvernement veillera à ce que les factures de dépenses indiquent clairement le montant à prélever sur le prêt et le don.

### **Suspension**

6. Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits sur les comptes du prêt et du don si l'un des faits indiqués ci-après se produit, étant entendu toutefois que le FIDA suspendra également ce même droit si la vérification des comptes n'a pas été menée à bien dans les 12 mois à compter de la clôture de l'exercice financier:



## **Key reference documents**

### **Country reference documents**

Agricultural Sustainable Development Strategy (2004)  
Poverty Reduction Strategy Paper (2004)

### **IFAD reference documents**

Administrative Procedures on Environmental Assessment  
Country Strategic Opportunities Paper (2003)  
IFAD Strategic Framework 2007-2010  
Learning Notes  
Private-Sector Partnerships and Development Strategy

### **Other miscellaneous reference documents**

Gorton, M., and White, J./2004/Vertical Coordination in Transition Countries: A comparative study of agri-food chains in Moldova, Armenia, Georgia, Russia, Ukraine  
Statistical Yearbook of Armenia, 2006  
USAID /June 2004/Armenia Competitiveness Assessment  
World Bank/2005/Environmentally and Socially Sustainable Development Department for Europe and Central Asia  
World Bank/2005/Armenia's Rural Economy – From Transition to Development.

## Logical framework

Narrative Summary	Verifiable Indicators	Means of Verification	Assumptions/Risks
<p><b>Goal:</b></p> <p>To improve the economic and social status of poor rural people in the Programme area.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sustained per capita income growth.</li> <li>▪ Increase in household asset ownership.</li> <li>▪ Reduction in prevalence of malnutrition among children below five years of age.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Household surveys.</li> <li>▪ UNICEF's Armenian Demographic and Health Survey (DHS).</li> <li>▪ Impact assessment surveys.</li> <li>▪ National statistical data (Income Expenditures and Food Consumption in Armenia and Social Snapshot and Poverty in Armenia).</li> <li>▪ Programme M&amp;E database.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ National security remains adequate.</li> <li>▪ Absence of external economic shocks.</li> </ul>
<p><b>Purpose/Objectives:</b></p> <p>To stimulate rapid growth of rural enterprises with a comparative economic advantage and strong linkages to poor primary producers and rural people seeking improved employment opportunities.</p> <p>To provide an investment instrument and associated funding which would respond to the need for rural equity finance.</p> <p>To further develop the capacity of the financial sector in Armenia to respond to needs for small and medium credit products.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Value of gross loan portfolio (loans outstanding – loans written off).</li> <li>▪ Value and volume of marketed rural produce.</li> <li>▪ No. of new full time equivalent jobs created.</li> <li>▪ Incremental assets of the smallholders.</li> <li>▪ Incremental value and volume of production of smallholders.</li> <li>▪ No. of farmers reporting improved farm profitability.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programme M&amp;E database.</li> <li>▪ National and <i>marz</i> level statistics.</li> <li>▪ Export/import statistics.</li> <li>▪ RFF database (PFIs record).</li> <li>▪ FREDAs Investment Memorandum for each Company.</li> <li>▪ Farmer Market Access Facilitators' Annual Report on the value chains for each Company.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Liberal economic policies continue.</li> <li>▪ No deterioration in external trade routes.</li> <li>▪ Continued reforms in financial sector (policy and regulatory framework).</li> </ul>
<p><b>Outputs:</b></p> <p>Diversified and increased income and rural employment.</p> <p>New, appropriate and flexible financial services.</p> <p>Improved business and marketing environment.</p> <p>Increased compliance with food health and safety standards.</p> <p>Additional and improved rural infrastructure investments.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No. of applications received/accepted by PFIs.</li> <li>▪ No., type and volume of loans and equity provision.</li> <li>▪ No. and value of loan repayment rate.</li> <li>▪ Revenue growth of enterprises.</li> <li>▪ No., type and quality of business and marketing services provided.</li> <li>▪ No. and type of food health and safety standards met.</li> <li>▪ Value invested in infrastructure.</li> <li>▪ No. and type of infrastructure built.</li> <li>▪ No. of households served by the infrastructure.</li> <li>▪ No. of infrastructures operational after three years.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programme M&amp;E database.</li> <li>▪ RFF database (PFI's records).</li> <li>▪ FREDAs Investment Memorandum for each Company (containing business plans).</li> <li>▪ National and <i>marz</i> level statistics</li> <li>▪ Public sales records and enterprise records.</li> <li>▪ Export/import statistics</li> <li>▪ RESCAD Competitive Grant records.</li> <li>▪ Supervising Engineers' Annual Infrastructure Investment Summary Report.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Political situation conducive to private investment.</li> <li>▪ Availability of potential investors to take entrepreneurial risks.</li> <li>▪ Financial institutions willing and able to address the intended target groups.</li> <li>▪ GOA and IFAD able to identify and agree on the establishment and operations of a Venture Capital Fund.</li> <li>▪ Demand for medium, long-term loans from small, medium entrepreneurs.</li> </ul>

